



**PUY-DE-DÔME**  
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale  
de la Solidarité et de l'Action Sociale

Direction Générale  
des Routes, de la Mobilité  
et du Patrimoine

**MobiPlus**  
Chèque Mobilité



*(à remplir en caractères majuscules)*

Je soussigné(e), Mme, M ..... Prénom .....

Né(e) le .....

Adresse .....

Lieu-dit..... Tél : .....

Ville ..... Code Postal.....

Il s'agit de votre résidence principale  oui  non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer logement

- dans un établissement pour personnes âgées

**Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours :**  oui  non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,

- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, A ..... le .....

Signature :

*Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :*

Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département,

Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine,

Dispositif Mobiplus,

24, rue St-Esprit,

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département – 24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 – Tél. 04-73-42-20-20 – [www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr)

## DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

### Conditions Générales

#### Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le Département du Puy-de-Dôme (à l' exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer logement,
- Avoir 75 ans et plus,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille,

#### Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel.
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
  - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise avec votre premier chéquier),
  - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

#### Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois dans une période de 12 mois (soit 2 chèquiers).

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy de Dôme – Hôtel du Département  
DGRMP – Dispositif Mobiplus  
24 rue Saint-Esprit  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à ..... le.....

Signature :

**Formulaire à retourner signé (recto-verso)** au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine, Dispositif Mobiplus, 24, rue St-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1